



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4624, route de Fossambault

Zone 137-C - District 6

Quand ?	Le lundi, 6 juillet 2026 à compter de 19 h
Où ?	Salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert 22, rue Louis-Jolliet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Lors de cette assemblée de consultation, la demande sera brièvement présentée. Par la suite, le conseil municipal entendra les personnes désirant s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, puis prendra sa décision.

La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- 1° La construction d'un bâtiment principal mixte ayant un coefficient d'emprise au sol de 56,3 %

Quelle est la disposition règlementaire qui n'est ou ne serait pas respectée ?

Règlement de zonage numéro 1259-2014

Article 6.1.1 - Grille des spécifications 137-C

- 1° Qui précise que le coefficient d'emprise au sol est d'un maximum de 50 % pour la zone 137-C.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 18^e jour du mois de juin 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière